

---

# Conférence du désarmement

26 janvier 2010  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 15 janvier 2010, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale, qui ont été adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la liste des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, dans lesquelles il est fait expressément mention de la Conférence du désarmement, ainsi que d'autres résolutions et décisions consacrées ou touchant à des questions de désarmement et de sécurité internationale.

(Signé) **Ban Ki-moon**

## Annexe

### **I. À sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté les résolutions suivantes, dans lesquelles il est fait expressément mention de la Conférence du désarmement**

- 64/27 Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (par. 2, 4 et 5)
- 64/28 Prévention d'une course aux armements dans l'espace (par. 5, 6 et 8)
- 64/29 Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (par. 1)
- 64/42 Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (par. 2)
- 64/45 Interdiction de déverser des déchets radioactifs (par. 1, 4 et 5)
- 64/47 Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires (par. 11 et 12)
- 64/53 Désarmement nucléaire (par. 14, 15, 19 et 20)
- 64/54 Transparence dans le domaine des armements (par. 6 d) et 8)
- 64/57 Vers un monde exempt d'armes nucléaires: accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (par. 9)
- 64/59 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (par. 1 et 2)
- 64/64 Rapport de la Conférence du désarmement (par. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7)
- 64/65 Rapport de la Commission du désarmement (par. 5 et 9)

### **II. Autres résolutions consacrées à des questions de désarmement et de sécurité internationale**

- 64/22 Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires
- 64/23 Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix
- 64/24 Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique
- 64/25 Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale
- 64/26 Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient
- 64/30 Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre
- 64/31 Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995 et en 2000

- 
- 64/32 Relation entre le désarmement et le développement
- 64/33 Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
- 64/34 Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération
- 64/35 Journée internationale contre les essais nucléaires
- 64/36 Convention sur les armes à sous-munitions
- 64/37 Réduction du danger nucléaire
- 64/38 Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive
- 64/39 Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok)
- 64/40 Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage
- 64/41 Désarmement régional
- 64/43 Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional
- 64/44 Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires
- 64/46 Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction
- 64/48 Traité sur le commerce des armes
- 64/49 Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales
- 64/50 Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects
- 64/51 Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus
- 64/52 Deuxième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie
- 64/55 Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires
- 64/56 Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
- 64/58 Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement
- 64/60 Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 64/61 Mesures de confiance à l'échelon régional: activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
- 64/62 Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
- 64/63 Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

- 64/66 Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient
- 64/67 Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
- 64/68 Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
- 64/69 Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
- 64/70 Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

### **III. Décisions adoptées sur des questions de désarmement et de sécurité internationale\***

- 64/512 La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine
- 64/513 Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale
- 64/514 Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement
- 64/515 Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement
- 64/516 Prévention de l'acquisition de matières ou de sources radioactives par des terroristes
- 64/517 Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2010
- 64/518 Planification des programmes (Première Commission)

Tous les documents et comptes rendus de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale qui étaient consacrés à des questions de désarmement et de sécurité internationale ont été distribués durant la session à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris aux membres de la Conférence du désarmement.

---

\* Ces décisions seront publiées ultérieurement sous la forme d'un additif au présent document.